

A l'attention des Maires de Maine-et-Loire

A Beaucouzé, le 3 septembre 2026

Dossier suivi par : Paul GAYSSOT (technicien spécialisé)

Objet : Recensement des dégâts et nuisances liés au Choucas des Tours – mobilisation des administrés

Madame, Monsieur le Maire,

Le Choucas des Tours est une espèce bien connue en Maine-et-Loire. Présent notamment dans les bourgs, ainsi qu'aux abords des bâtiments et monuments historiques et patrimoniaux, il peut être à l'origine de différentes nuisances et de dégâts, tant pour les particuliers que pour les exploitants agricoles.



Les couples nicheurs utilisent principalement les cheminées pour installer leur nid. Entre mars et juin, ils y accumulent une quantité parfois importante de brindilles, pouvant entraîner l'obstruction des conduits et, par conséquent, des désagréments pour les propriétaires concernés. À partir de mai-juin, les jeunes quittent progressivement les nids et se dispersent dans les parcelles agricoles et les exploitations à la recherche de nourriture.

Il convient de rappeler que le Choucas des Tours est une espèce strictement protégée au niveau national, conformément à l'article L. 411-1 du Code de l'environnement et à l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur le territoire métropolitain et les modalités de leur protection.

Toutefois, si les populations sont réparties de manière diffuse sur le département, elles peuvent être localement importantes et engendrer des nuisances significatives. Chaque année, des particuliers nous signalent notamment des nuisances sonores liées aux cris, des nuisances olfactives dues aux déjections, ainsi que des dégradations ou dysfonctionnements affectant leur habitation (cheminées obstruées, gouttières encombrées, etc.).

Les exploitants agricoles peuvent également être fortement impactés, avec des dégâts parfois importants dans les cultures, les bâtiments agricoles ou encore les silos d'alimentation.

Un recensement indispensable

Depuis 2017, la FDGDON 49, avec l'appui des GDON locaux, réalise des comptages des couples nicheurs dans les communes du département afin de suivre et de quantifier les populations de Choucas des Tours.

En 2026, 3 951 couples ont été inventoriés sur 47 communes et communes déléguées de Maine-et-Loire.

Parallèlement, nous recensons les dégâts et nuisances imputés à cette espèce. Ces données sont essentielles, puisqu'elles permettent d'objectiver la situation et de disposer d'éléments concrets lors des démarches engagées auprès des services de l'État.

En 2025, 53 592€ de dégâts agricoles ont été signalés. C'est légèrement plus qu'en 2024, mais très loin des 200 000€ de 2022.

Ce travail de recensement a notamment contribué à la mise en place, de 2020 à 2026 (sauf en 2025) d'arrêtés préfectoraux autorisant périodiquement, dans certaines communes du département et dans un cadre réglementaire précis, des quotas de prélèvement.

Aujourd'hui, nous avons besoin de votre mobilisation.

À ce jour, le nombre de dégâts et de nuisances officiellement recensés apparaît très faible, voire quasi nul dans certaines communes.

Peut-être est-ce le cas ? S'il s'agit du contraire, alors les informations ne nous sont pas remontées du terrain et nous souhaitons les collecter.

Sans signalements, ces nuisances restent invisibles dans les données officielles.

Afin de poursuivre le travail engagé depuis plusieurs années et de disposer d'une vision la plus fidèle possible de la situation dans le département, il est donc indispensable de recueillir l'ensemble des dégâts et nuisances constatés, même lorsqu'ils paraissent ponctuels ou de faible importance.

Nous vous sollicitons pour relayer cette campagne auprès de vos administrés.

Vous trouverez, joint à ce courrier, un tableau de recensement destiné aux particuliers et exploitants concernés.

Nous vous remercions de bien vouloir :

- Mettre ce document à disposition de vos administrés dans un endroit visible et facilement accessible, notamment à l'accueil ou au comptoir de votre mairie ;
- Informer les personnes concernées de l'importance de déclarer leurs dégâts et nuisances ;
- Relayer cette information, dans la mesure du possible, via les différents supports de communication de votre commune : site internet, réseaux sociaux, bulletin municipal, panneau d'affichage, application communale, etc.
- **Faire passer l'information (même sans dégâts) auprès de votre conseil municipal en vue d'établir une motion de soutien puis de nous l'envoyer. Toutes les pièces seront ajoutées au dossier et apporteront du poids aux arguments.**

Nous souhaitons récupérer les tableaux complétés et les délibérations municipales au plus tard le 15 novembre prochain.

Ils peuvent nous être transmis par courriel à contact@fdgdon49.fr ou par voie postale.

Vos administrés, si cela leur est plus facile, peuvent signaler leurs nuisances de manière dématérialisée sur la plateforme dédiée :

<https://esod.chasse49.fr>

Gratuit, pas de compte à créer et très rapide (2 minutes)

Il n'est pas nécessaire de se signaler sur les pétitions et de déclarer ses dégâts sur la plateforme. Les habitants choisissent l'une ou l'autre solution de signalement.

Nous sommes également preneurs d'éléments, chiffrés ou non (courriers d'administrés, photographies, relevés de dégâts, témoignages, interventions liées à des cheminées obstruées, etc.), nous vous invitons à nous les transmettre. Chaque signalement peut contribuer à mieux objectiver la réalité de la situation.

Le temps que peuvent passer les agents de la municipalité à nettoyer les branches, les fientes ou à réparer les dégâts causés par cette espèce, nous est tout aussi important et valorisant.

Votre collaboration est essentielle pour disposer d'un recensement représentatif des dégâts et nuisances liés au Choucas des Tours dans le département et ainsi permettre de poursuivre les actions engagées en s'appuyant sur des données de terrain.

Nous vous remercions par avance pour votre mobilisation et pour le relais que vous pourrez assurer auprès de vos administrés.

Enfin, pour répondre aux potentielles remarques de vos administrés « ça ne sert à rien » ou encore « je l'ai déjà fait l'an dernier » il faut se signaler tous les ans s'ils subissent des dégâts.

Nous invitons toutes ces personnes à consulter notre synthèse de notre travail sur le sujet sur le site de la préfecture de Maine-et-Loire ou encore constater que pour chaque déclaration de dommages, nous nous battons pour trouver des solutions acceptables, viables et la plus éthique possible (article ci-dessous).

Nous vous prions d'agréer, Madame ou Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.



Raymond VINCENT
Président de la FDGDON de Maine-et-Loire

Ouest-France le
23/06/2026



Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les
Organismes Nuisibles De Maine et Loire

Mairie de.....

STOP AUX NUISANCES DES CHOUCAS DES TOURS

Nous soussignons habitants de la commune de
..... portons à votre attention les nuisances que
nous rencontrons sur notre commune liée aux populations de CHOUCAS DES TOURS

- Dégâts dans les jardins et dans les parcelles agricoles
- Bruits incessants qui nuisent à notre santé et notre tranquillité
- Gouttières et cheminées régulièrement bouchées à cause des brindilles
- Salissures, etc

Vous remerciant par avance de l'attention que vous accorderez à nos déclarations, veuillez agréer,
Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Les signataires

NOM PRENOM	ADRESSE	DEGATS/NUISANCES SUBIS	SIGNATURE